



STATISTIQUES ET INDICATEURS

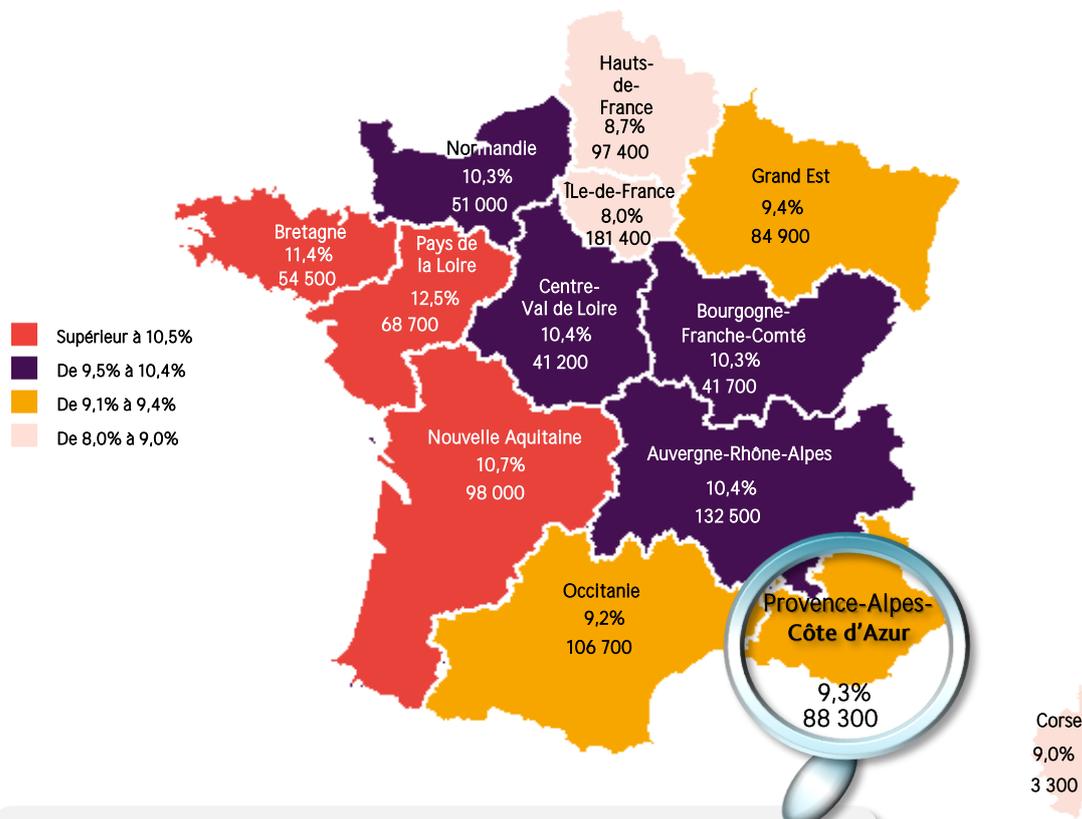
# LES RETOURS À L'EMPLOI DES DEMANDEURS D'EMPLOI AU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2023

**1,1 Million**  
de demandeurs d'emploi en catégories A et B ont repris un emploi d'au moins un mois en France, dont **88 300** en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Baisse des retours à l'emploi en France

En France, au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2023, 1 090 000 demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A et B ont repris un emploi d'un mois ou plus, en diminution de -5,8% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2022. Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B s'améliore de -1,6% (données brutes en moyennes trimestrielles).

CARTE 1 :  
Taux et volumes des retours à l'emploi selon les régions



Le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par région au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 permet d'apprécier réellement la propension à retrouver un emploi. Quatre régions, en dehors des DROM, sont en dessous du taux national (9,3%) :

- Île de France 8,0%,
- Haut-de-France 8,7%,
- Corse 9,0%,
- Occitanie 9,2%.

Pour l'ensemble des régions, le taux diminue entre le 3<sup>e</sup> trimestre 2022 et le 3<sup>e</sup> trimestre 2023 (de -0,8pt à -0,2pt). Le taux national baisse de 0,4 point.

Dans le classement des régions, Provence-Alpes-Côte d'Azur se place en 9<sup>e</sup> position pour le taux de reprises d'emploi (9,3%) et en 5<sup>e</sup> position pour son volume de reprises d'emploi (88 300).

## BAISSE DES RETOURS À L'EMPLOI EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR :

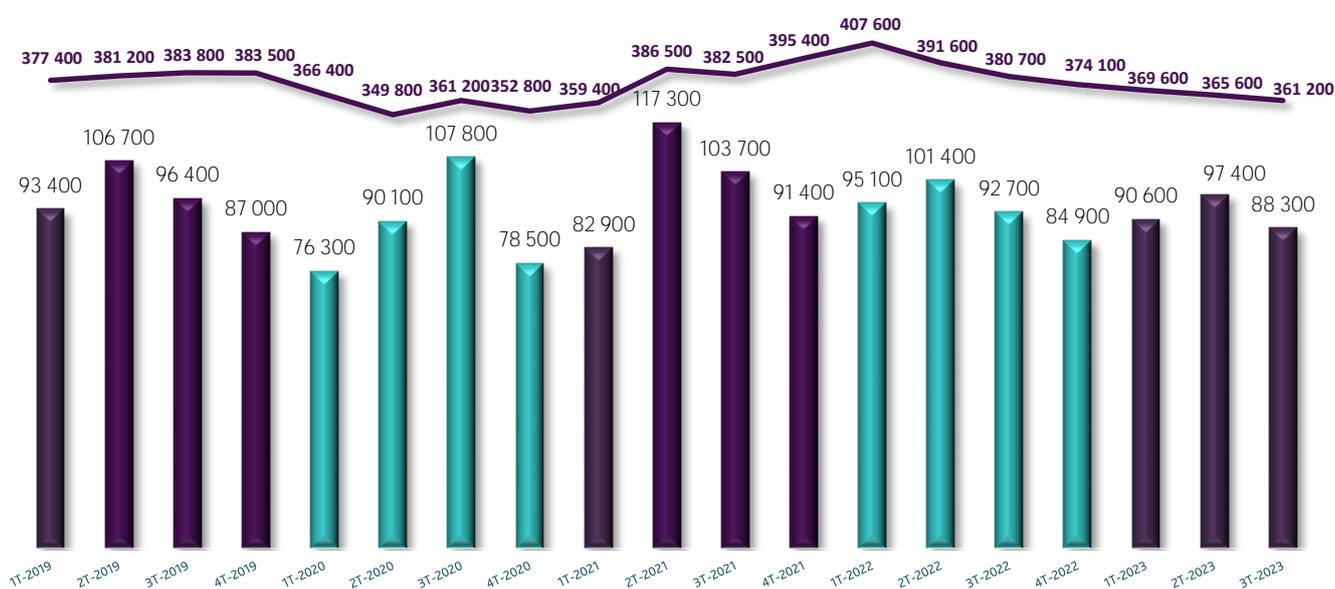
Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2023, plus de 88 300 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A et B ont accédé à un emploi d'un mois ou plus, soit une baisse de -4,8% par rapport au 3<sup>e</sup> trimestre 2022 (4 410 retours à l'emploi de moins). Sur 12 mois glissants, cela représente plus de 361 200 retours à l'emploi (-5,1% par rapport à 2022, soit 19 500 de moins). Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A et B diminue de -2,6%.

Le nombre de retours à l'emploi connaît des fluctuations saisonnières importantes [cf. graphique 1] : chaque année, on observe en particulier un pic d'accès à l'emploi au deuxième trimestre, et à l'inverse un creux au quatrième trimestre, à part l'année 2020, où c'est la première fois que le troisième trimestre enregistre le pic le plus important de l'ensemble des trimestres.

Au regard des évolutions trimestrielles, le constat précédent se visualise par des augmentations sur les premiers et seconds trimestres et par des diminutions sur les troisièmes et quatrièmes trimestres de chaque année [cf. graphique 2]. À noter que pour l'année 2020 où c'est la première fois que l'évolution du premier trimestre est négative et celle du troisième trimestre positive : la crise sanitaire en étant la cause directe.

### GRAPHIQUE 1 :

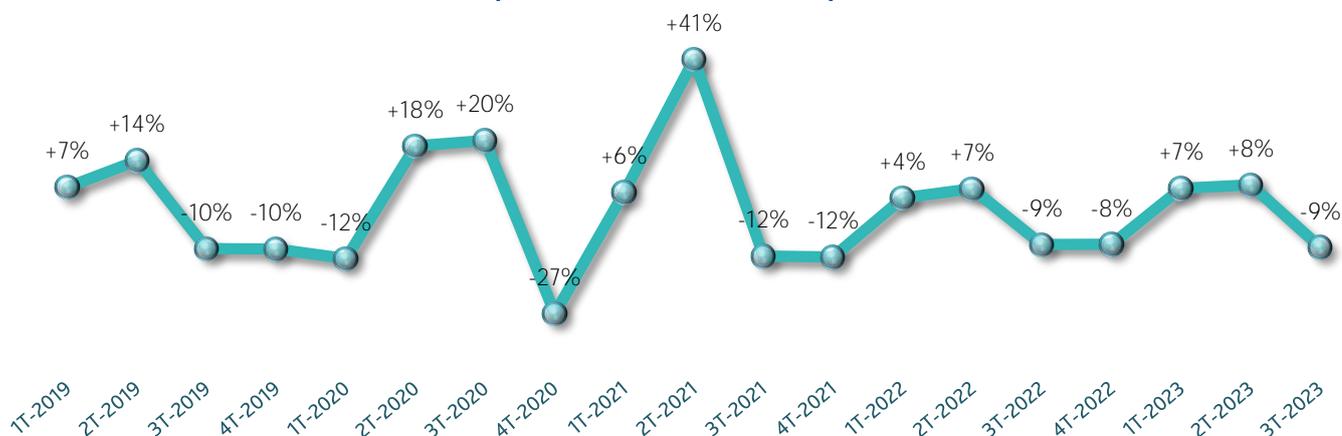
#### Nombre trimestriel de retours à l'emploi des demandeurs d'emploi et courbe en cumul sur 12 mois glissants



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS- CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

### GRAPHIQUE 2 :

#### Évolution trimestrielle des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi



Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (AcoSS- CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

Définition : La mesure de l'accès ou du retour à l'emploi des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de France Travail est construite à partir des déclarations préalables à l'embauche (DPAE) transmises par les employeurs à l'ACOSS et la CCMSA, et les données de France Travail (pour les emplois non salariés, salariés de particuliers employeurs, salariés en contrat de droit public ou de droit d'un pays étranger).

Le nombre de retours à l'emploi est mesuré pour les demandeurs d'emploi en catégories A et B ayant une DPAE d'un mois ou plus, sortants des listes en déclarant une reprise d'emploi, ou basculant sous certaines conditions en catégories C ou E (cf. annexe 4 méthode).

# LES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI ET LES MOINS D'UN AN D'ANCIENNETÉ ENREGISTRENT UN MEILLEUR TAUX DE RETOURS À L'EMPLOI

Sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2023, près de 15 900 jeunes de moins de 25 ans ont repris un emploi et leur volume augmente de +1,1% par rapport à la même période en 2022 (le nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B de cette tranche d'âge augmente de +1,3%). Près de 54 700 concernent les 25 à 49 ans (-6,2% vs -2,5% pour le nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B) et 17 820 des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus (-5,1% vs -4,4% pour les demandeurs d'emploi cat. A et B) [cf. tableau 1].

Les retours à l'emploi des demandeurs d'emploi de moins d'un an diminuent moins fortement que ceux de plus d'un an (-2,3% vs -9,0%).

TABLEAU 1 :

Nombre et évolution des reprises d'emploi des demandeurs d'emploi en catégories A ou B selon leurs caractéristiques

		3T-2023				Évolutions annuelles 3T-2023 / 3T-2022		
		Nombre de retours à l'emploi	Cumul 12 mois glissants	Taux de retours à l'emploi <sup>(a)</sup>	Tendance <sup>(b)</sup>	Contribution à la tendance	Retours à l'emploi	DEFM Cat. A,B
<b>Retours à l'emploi pour les demandeurs d'emploi en catégorie A et B</b>		<b>88 340</b>	<b>361 230</b>	<b>9,3%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-4,8%</b>	<b>-2,6%</b>
<b>dont demandeurs d'emploi</b>								
Tranches d'âge	de moins de 25 ans	15 850	63 920	13,7%	-3,7%	-0,6%	+1,1%	+1,3%
	de 25 à 49 ans	54 670	224 730	9,8%	-6,2%	-3,9%	-6,2%	-2,5%
	de 50 ans ou plus	17 820	72 590	6,5%	-2,8%	-0,6%	-5,1%	-4,4%
Ancienneté	depuis moins d'un an	57 660	241 820	9,5%	-0,8%	-0,5%	-2,3%	+0,1%
	depuis un an ou plus	30 680	119 410	8,8%	-12,8%	-4,6%	-9,0%	-7,0%
	<i>dont plus de deux ans</i>	15 290	61 280	8,5%	-16,8%	-3,3%	-15,6%	-15,3%
Sexe	hommes	44 080	186 700	9,7%	-4,8%	-2,5%	-4,6%	-2,3%
	femmes	44 260	174 530	8,9%	-5,4%	-2,6%	-5,0%	-2,9%
Qualifications	Employés qualifiés	41 980		9,7%	-5,3%	-2,6%	-3,9%	-2,1%
	Employés non qualifiés	18 790		8,5%	-3,9%	-0,8%	-2,8%	-0,6%
	Ouvriers qualifiés	6 200		10,3%	-12,2%	-0,9%	-12,0%	-9,4%
	Cadres	8 220		9,0%	-2,8%	-0,3%	-5,0%	-0,9%
	Ouvriers spécialisés	2 480		8,6%	-10,9%	-0,3%	-11,5%	-6,2%
	Techniciens	3 440		9,5%	-4,1%	-0,2%	-4,1%	-2,1%
	Agents de maîtrise	3 330		9,2%	-2,9%	-0,1%	-7,0%	-2,6%
	Manœuvres	2 370		8,6%	-4,3%	-0,1%	-6,4%	-1,7%
	Non renseigné	1 530		8,9%	NS <sup>(1)</sup>	+0,1%	NS <sup>(1)</sup>	NS <sup>(1)</sup>
Catégories professionnelles	A- Agriculture et pêche ...	2 680	11 770	6,8%	-6,5%	-0,2%	-4,3%	-0,5%
	B- Arts et façonnage d'ouvrages d'art	530	2 010	6,2%	-5,1%	-0,0%	-10,1%	+4,0%
	C- Banque, assurance, immobilier	1 370	5 380	9,2%	-7,3%	-0,1%	-2,5%	+1,3%
	D- Commerce, vente et grande distribution	13 790	58 220	9,2%	-6,4%	-1,0%	-6,8%	-3,9%
	E- Communication, media et multimedia	1 800	7 420	8,1%	-0,7%	-0,0%	-3,8%	+3,8%
	F- Construction, BTP	8 080	30 210	10,8%	-7,3%	-0,6%	-7,9%	-3,6%
	G- Hôtellerie- restauration tourisme	10 810	56 950	11,7%	-3,3%	-0,5%	-2,7%	-1,5%
	H- Industrie	3 530	13 480	10,9%	-6,5%	-0,2%	-7,4%	-4,3%
	I- Installation et maintenance	3 410	14 170	9,1%	-5,7%	-0,2%	-6,9%	-3,9%
	J- Sante	4 220	14 150	10,9%	-6,5%	-0,3%	-4,7%	-2,7%
	K- Services à la personne et à la collectivité	15 360	55 520	8,6%	-7,6%	-1,2%	-7,0%	-6,5%
	L- Spectacle	2 060	7 510	6,5%	+4,7%	+0,1%	+8,7%	+2,9%
	M- Support a l'entreprise	10 530	42 010	8,1%	-4,9%	-0,6%	-3,6%	+0,6%
	N- Transport et logistique	9 340	38 860	10,4%	-3,0%	-0,3%	-0,5%	+0,2%
	Non renseigné	830	3 570	7,9%	+22,7%	+0,2%	+6,0%	-14,7%
Obligation d'emploi	5 160	19 300	5,1%	-6,3%	-	-5,1%	+0,3%	
RSA (revenu de solidarité active)	8 080	33 760	5,1%	-11,1%	-	-12,4%	-7,7%	
Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV; en part & évol)	15,0%	14,0%	8,1%	-7,2%	-	-5,8%	-2,1%	
Plan d'investissement compétences (PIC)	47 790	196 010	8,3%	-5,4%	-	-4,6%	-2,9%	

<sup>(a)</sup>Le taux de retours à l'emploi est le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B.

<sup>(b)</sup>La tendance est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente.

<sup>(1)</sup>Données non significatives

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail), DPAE (Acos - CCMSA) et STMT. Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

## ZOOM SUR LES DÉPARTEMENTS

Sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2023, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes concentrent près des deux tiers des retours à l'emploi en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, tout comme la DEFM catégories A et B [cf. tableau 2].

TABLEAU 2 : Répartition départementale du nombre de retours à l'emploi

Département	3 <sup>e</sup> trimestre 2023					
	Nombre de retours à l'emploi sur le trimestre	Poids / région	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / région	Tendance	Contribution à la tendance
Alpes-de-Haute-Provence	3 070	3,5%	12 250	3,4%	-4,6%	-0,2%
Hautes-Alpes	3 140	3,6%	13 900	3,8%	-1,9%	-0,1%
Alpes-Maritimes	18 290	20,7%	78 410	21,7%	-6,5%	-1,4%
Bouches-du-Rhône	36 230	41,0%	139 630	38,7%	-5,3%	-2,1%
Var	16 840	19,1%	74 160	20,5%	-4,0%	-0,8%
Vaucluse	10 770	12,2%	42 890	11,9%	-4,8%	-0,6%
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>88 340</b>	<b>100,0%</b>	<b>361 230</b>	<b>100,0%</b>	<b>-5,1%</b>	<b>-5,1%</b>

Sources : fichier historique des demandeurs d'emploi (France Travail) et DPAE (Acos – CCMSA). Données brutes, Provence-Alpes-Côte d'Azur

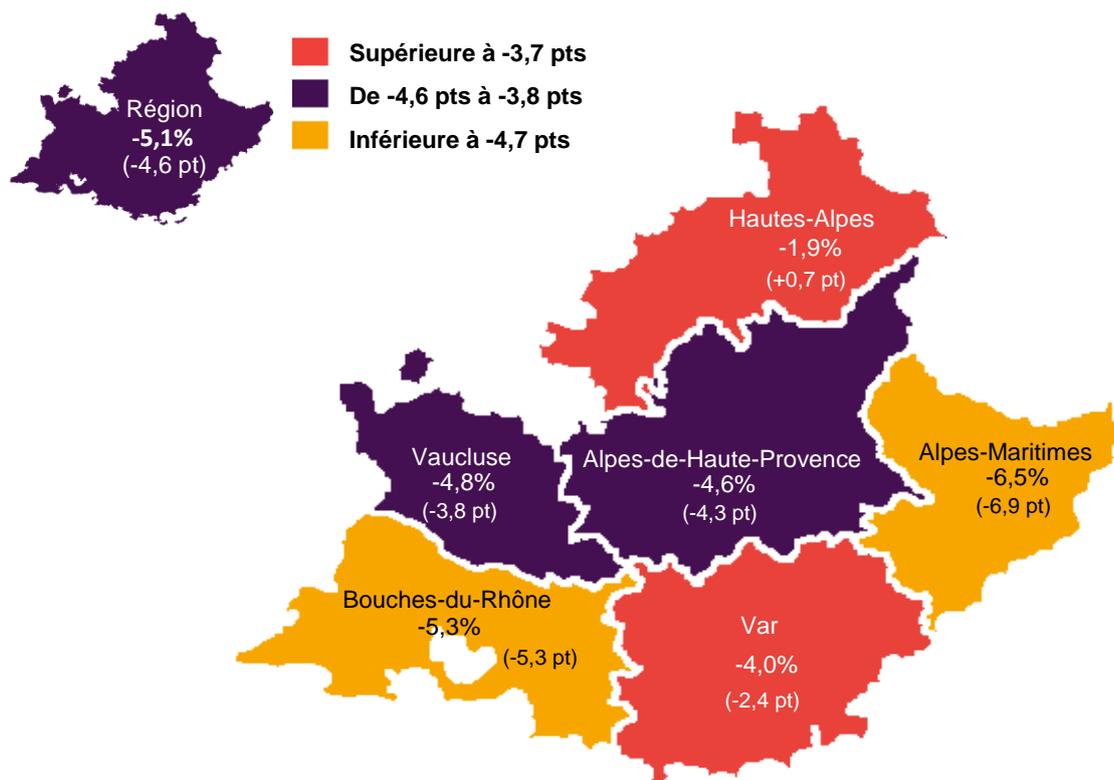
L'évolution annuelle du flux des retours à l'emploi, au sein de la région, diminue et celle du nombre de demandeurs d'emploi cat. A et B s'améliore (-4,8% VS -2,6%). La majorité des départements est dans cette situation : une baisse des retours à l'emploi avec une diminution de la demande d'emploi [cf. tableau 3].

TABLEAU 3 : Évolutions annuelles du nombre des retours à l'emploi et des demandeurs d'emploi (3T-2023 / 3T-2022)

	Dpt.04	Dpt.05	Dpt.06	Dpt.13	Dpt.83	Dpt.84	Région
<b>Retours à l'emploi</b>	-2,7%	+0,0%	-6,8%	-5,4%	-2,8%	-4,0%	-4,8%
<b>DEFM cat. A et B</b>	-2,2%	-4,6%	-4,6%	-3,0%	-0,7%	-0,2%	-2,6%

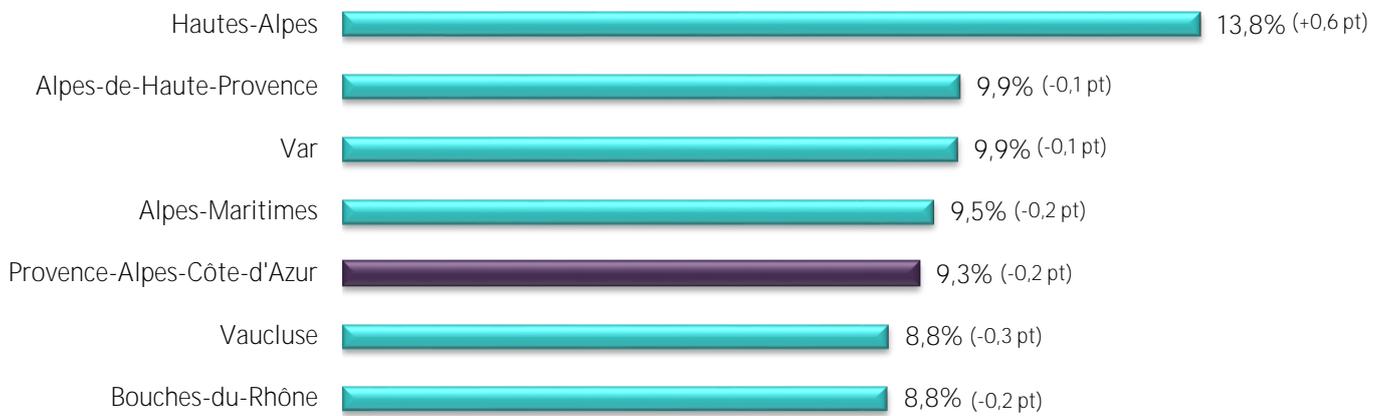
La "tendance" est l'évolution sur le cumul de 12 mois glissants entre la période étudiée et la même période de l'année précédente. Au 3<sup>e</sup> trimestre 2023, la tendance en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de -5,1% [cf. carte 2]. La comparaison annuelle de la tendance au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 par rapport à celle du 3<sup>e</sup> trimestre 2022 montre qu'elle diminue sur la région (-4,6 pts) et sur la majorité des départements. Seules les Hautes-Alpes progressent de +0,7 point.

CARTE 2 : La tendance et l'analyse thématique de son évolution annuelle



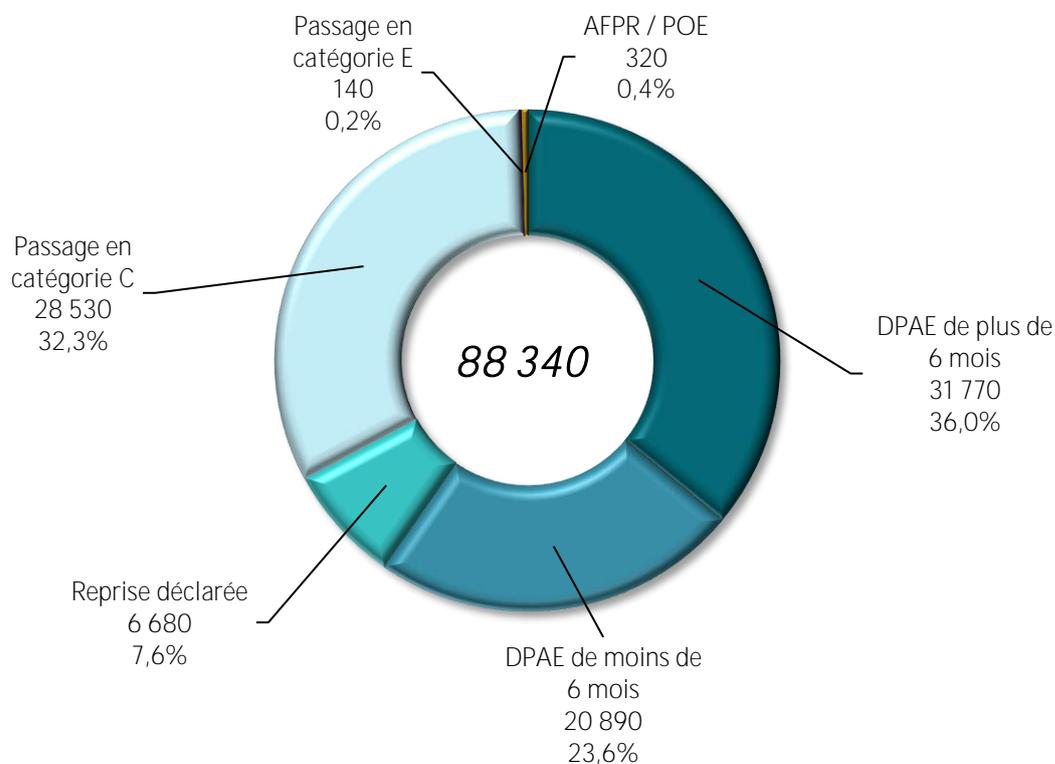
Le nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par département au 3<sup>e</sup> trimestre 2023 permet d'apprécier la propension à retrouver un emploi [cf. graphique 3]. Les Hautes-Alpes enregistrent le plus fort taux de retours à l'emploi de la région. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, le taux diminue sur un an comme pour la majorité des départements : celui des Hautes-Alpes augmente de +0,6 point.

**GRAPHIQUE 3 : Nombre de retours à l'emploi ramené au nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B par département ainsi que son évolution annuelle.**



Sur le 3<sup>e</sup> trimestre 2023, les déclarations préalables à l'embauche d'un mois ou plus représentent près des deux tiers des retours à l'emploi détectés pour les demandeurs d'emploi [cf. tableau 4]. Près d'un tiers sont repérés par une bascule en catégories C<sup>(1)</sup>, et près d'un sur dix par une reprise d'emploi déclarée ou une bascule en catégorie E<sup>(2)</sup>. Les passages en AFPR ou POE individuelle contribuent minoritairement au nombre de retours à l'emploi détecté (0,4%).

**GRAPHIQUE 4 : Composition du nombre des retours à l'emploi (volume et part)**



(1) Certaines de ces bascules en catégories C sont associées à une DPAE d'emploi intérimaire (pour lesquelles la durée n'est pas renseignée). Cela représente en moyenne de l'ordre de 8,2% des reprises d'emploi en France. En revanche, lorsque les bascules en catégorie C sont associées à une DPAE en CDD de moins d'un mois, elles ne sont pas comptabilisées dans cet indicateur.

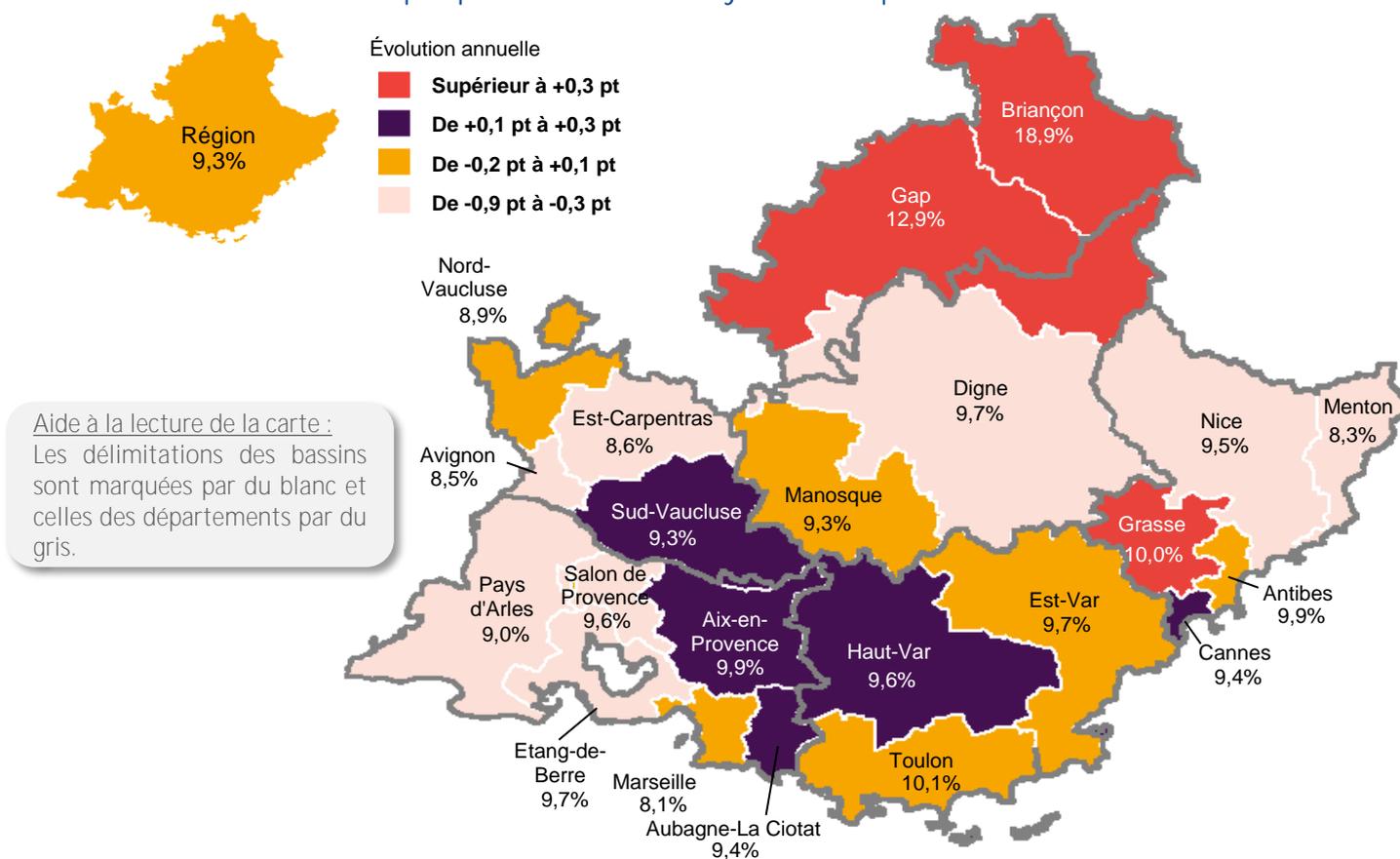
(2) L'ordre de priorité dans la construction du nombre de retours à l'emploi explique la faible proportion de sorties pour reprise d'emploi déclarée. En effet, un demandeur qui possède une DPAE et renseigne dans le même temps une sortie pour reprise d'emploi sera compté dans le nombre de retours à l'emploi comme possédant une DPAE.

## ANNEXE 1 - RÉPARTITION PAR TERRITOIRE DU NOMBRE DE RETOURS À L'EMPLOI

		3 <sup>e</sup> trimestre 2023						
Dpt	Territoires*	Taux de retours à l'emploi	Nombre de retours à l'emploi sur le trimestre	Poids / Dépt	Evolution annuelle 3T-2023 / 3T-2022	Cumul sur 12 mois glissants	Poids / Dpt	Tendance
Alpes-de-Haute-Provence et Hautes-Alpes		11,6%	6 210	100%	-1,4%	26 150	100%	-3,2%
	Briançon	18,9%	1 060	17%	+5,7%	5 280	20%	-0,8%
	Digne	9,7%	1 520	24%	-6,5%	5 930	23%	-5,8%
	Gap	12,9%	2 210	36%	-0,1%	9 260	35%	-2,1%
	Manosque	9,3%	1 420	23%	-2,3%	5 680	22%	-4,5%
Alpes-Maritimes		9,5%	18 290	100%	-6,8%	78 410	100%	-6,5%
	Antibes	9,9%	3 730	20%	-4,3%	16 210	21%	-7,1%
	Cannes	9,4%	3 170	17%	-4,9%	14 670	19%	-5,2%
	Grasse	10,0%	1 640	9%	-3,9%	6 630	8%	-4,4%
	Menton	8,3%	1 000	5%	-14,5%	4 740	6%	-10,3%
	Nice	9,5%	8 740	48%	-8,1%	36 170	46%	-6,6%
Bouches-du-Rhône		8,8%	36 230	100%	-5,4%	139 630	100%	-5,3%
	Aix-en-Provence	9,9%	5 090	14%	-2,2%	18 970	14%	-4,3%
	Aubagne-La Ciotat	9,4%	2 540	7%	-1,7%	9 960	7%	-5,8%
	Etang-de-Berre	9,7%	6 250	17%	-7,9%	23 610	17%	-7,2%
	Marseille	8,1%	17 660	49%	-4,7%	67 190	48%	-4,6%
	Pays d'Arles	9,0%	2 830	8%	-9,6%	12 710	9%	-6,5%
	Salon de Provence	9,6%	1 850	5%	-9,3%	7 190	5%	-5,9%
	Var	9,9%	16 840	100%	-2,8%	74 160	100%	-4,0%
Var		9,9%	16 840	100%	-2,8%	74 160	100%	-4,0%
	Est Var	9,7%	4 540	27%	-2,8%	23 510	32%	-4,1%
	Haut-Var	9,6%	3 250	19%	-0,6%	12 950	17%	-3,8%
	Toulon	10,1%	9 050	54%	-3,6%	37 700	51%	-4,0%
Vaucluse		8,8%	10 770	100%	-4,0%	42 890	100%	-4,8%
	Avignon	8,5%	4 070	38%	-5,0%	15 900	37%	-5,7%
	Est-Carpentras	8,6%	1 930	18%	-4,2%	7 950	19%	-3,4%
	Sud-Vaucluse	9,3%	2 720	25%	-2,5%	10 920	25%	-3,3%
	Nord-Vaucluse	8,9%	2 060	19%	-3,6%	8 120	19%	-6,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	9,3%	88 340	100%	-4,8%	361 230	100%	-5,1%	

\*France Travail n'a pas retenu le découpage des zones d'emploi INSEE dans l'élaboration des bassins d'emploi, c'est une notion ressemblante mais différente. Il s'agit d'un regroupement économique homogène d'agences France Travail.

## CARTE 3 : Taux de retours à l'emploi par territoire et l'analyse thématique de son évolution annuelle.



## MÉTHODE

Les informations présentes dans le système d'information de France Travail ne suffisent pas, à elles seules, à repérer correctement l'ensemble des retours à l'emploi des demandeurs d'emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi retrouvant un emploi cessent d'actualiser leur inscription et sortent ainsi des listes, sans pour autant déclarer à France Travail la reprise d'emploi. L'enquête trimestrielle réalisée par France Travail et la Dares sur les sortants des listes montre ainsi qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation, et un tiers des sortants pour autres cas (le plus souvent après une non réponse à convocation), sont en fait des sorties pour reprise d'emploi. (Pour plus d'information cliquer [ICI](#)).

### Description de la DPAE

La DPAE est une déclaration obligatoire, qui doit être transmise à l'Acoss ou à la CCMSA par l'employeur dans les huit jours qui précèdent l'embauche. Les DPAE concernent l'ensemble des embauches, à l'exception des particuliers employeurs ou des employeurs publics lorsqu'ils recrutent sur un contrat de droit public<sup>(1)</sup>. On estime généralement que l'embauche est effective pour plus de 95% des DPAE déposées. (Pour plus d'information consulter : <http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/acoss-stat/acoss-stat-n207.html>).

La DPAE comprend des informations sur :

- l'établissement recruteur (identification, secteur d'activité) ;
- le salarié (identification, sexe, âge) ;
- le contrat de travail (nature, durée et date d'embauche).

Les établissements de travail temporaire transmettent en début de mission une DPAE spécifique. Celle-ci ne comprend pas la durée de la mission d'intérim.

### La mesure du nombre de retours à l'emploi

Les DPAE n'étant pas exhaustives, le nombre de retours à l'emploi est construit en complétant l'information contenue dans les DPAE par d'autres informations disponibles dans les fichiers de Pôle emploi. Seuls les retours à l'emploi pour une durée supérieure ou égale à un mois sont pris en compte.

Le nombre de reprises d'emploi pour le mois M est ainsi mesuré comme le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A et B<sup>(2)</sup> au cours du mois M-1 qui :

- ont une DPAE de plus d'un mois (CDI ou CDD de 30 jours ou plus) au cours du mois M, ou M+1 (sans être inscrit en catégories A ou B en M) ;
- ou sont repérés comme reprenant un emploi de plus d'un mois au cours du mois M parce qu'ils :
  - sont sortis des listes pour reprise d'emploi déclarée au cours du mois M sans DPAE pour un contrat de moins d'un mois en M ;
  - ou ont basculé en catégorie E au cours du mois M ;
  - ou ont basculé en catégorie C au cours du mois M sans revenir en catégories A ou B au cours du mois M+1, dès lors qu'ils n'exerçaient pas plus de 70 heures d'activité réduite au cours du mois M-1<sup>(3)</sup>
  - sont entrés en Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) ou en Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) individuelle, ces actions étant conditionnelles à un engagement de recrutement.

<sup>(1)</sup> En revanche, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics à caractère administratif ont l'obligation d'établir une DPAE lorsqu'ils embauchent des salariés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

<sup>(2)</sup> Cf. page 8.

<sup>(3)</sup> Ce seuil de 70 h vise à limiter la prise en compte de passages de catégories B en activité réduite en catégories C dues à une légère augmentation de la durée travaillée d'un mois à l'autre dans un même emploi.

### MÉTHODE (SUITE)

L'ensemble de ces règles est appliquée de façon à éviter tout double compte (reprise d'emploi durable mesurée deux mois successifs pour une même reprise d'emploi). De plus, lorsque le retour à l'emploi est repérée par une sortie des listes pour reprise d'emploi déclarée, ou une bascule en catégories C ou E, elle n'est pas prise en compte lorsqu'elle est associée à une DPAE de moins d'un mois.

Cet indicateur permet ainsi d'approcher précisément le nombre de retour à l'emploi à partir de données administratives, disponibles rapidement et sur un champ exhaustif.

#### Les catégories statistiques des demandeurs d'emploi

On distingue les 5 catégories suivantes de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi au cours du mois.
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins au cours du mois)
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité longue (de plus de 78 heures au cours du mois).
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

### EN SAVOIR PLUS

Nous contacter : [statistiques.13992@pole-emploi.fr](mailto:statistiques.13992@pole-emploi.fr)

Retrouver plus d'informations sur : → [Les publications statistiques nationales](#)  
→ [toutes les publications statistiques régionales](#)

Directeur de la publication  
Pascal Blain

Directeurs de la rédaction  
Richard SPINOSA, Franck MENICHELLI

Réalisation  
Direction de la Performance  
Pôle Statistiques, Études et Évaluations

France Travail, Provence-Alpes-Côte d'Azur  
34, rue Alfred Curtel  
13013 Marseille

[WWW.FRANCETRAVAIL.ORG](http://WWW.FRANCETRAVAIL.ORG)

